

Conditions Générales de Vente (CGV)

Association **Une bulle sur le chemin**, régie par la loi du 1er juillet 1901
22 rue Léon BLUM, 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE
Numéro RNA : W372020920 / SIRET : 103 687 075 00012
Téléphone : 06.67.33.20.03 – Email : aurore@unebullesurlechemin.fr

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations proposées par l'association **Une bulle sur le chemin**, qu'elles soient destinées :

- aux particuliers (parents, familles) ;
- aux collectivités (crèches, MAM, associations, collectivités territoriales, établissements accueillant de jeunes enfants, etc.).

Les ateliers proposés incluent notamment :

- accompagnements individuels et collectifs autour de la parentalité (accompagnement périnatal, coaching parental) ;
 - ateliers de portage physiologique ;
 - ateliers massage bébé ;
 - ateliers bébé signe
 - soins rebozo
-

Article 2 – Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux communiqués par l'association au moment de la réservation.

Ils s'entendent en euros, toutes taxes comprises.

Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment, mais toute réservation confirmée conserve le tarif initial.

Des frais de déplacement de 0,60 €/km seront appliqués au-delà de 15 km du siège de l'association. Le montant total des frais de déplacement pourra être plafonné à 50 € par prestation.

Particuliers : Un acompte de 25 % du montant total peut être demandé pour confirmer la réservation. Le solde sera réglé le jour de la prestation.

Collectivités : Les modalités de paiement et frais éventuels sont définis dans le devis ou la convention de prestation.

Article 3 – Réservation

- **Particuliers** : l'inscription se fait via formulaire, téléphone ou email, et devient ferme après confirmation par l'association (et encaissement éventuel de l'acompte).
 - **Collectivités** : la réservation est validée par la signature d'un devis ou d'une convention de prestation.
-

Article 4 – Modalités de paiement

- **Particuliers** : le règlement est exigé au plus tard le jour de la prestation (par espèces, chèque ou virement).
- **Collectivités** : sauf stipulation contraire au devis, le règlement s'effectue par virement dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture.

En cas de retard de paiement, des pénalités peuvent être appliquées conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

Article 5 – Conditions d'annulation et de report (particuliers et collectivités)

Annulation par un particulier :

Les conditions ci-dessous s'appliquent sauf si le droit de rétractation légal de 14 jours peut être exercé (voir Article 6).

- Plus de 72h avant la prestation → remboursement intégral ou report possible.
- Entre 72h et 24h avant → 50 % du montant est dû.
- Moins de 24h avant ou absence → 100 % du montant est dû.

Annulation par une collectivité :

- Plus de 7 jours avant → sans frais.
- Moins de 7 jours avant → 50 % du montant est dû.
- Moins de 48h avant → 100 % du montant est dû.

Annulation par l'association :

- Une nouvelle date est proposée ou la prestation est remboursée en totalité.

Force majeure :

- En cas d'événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'association (intempéries extrêmes, grève, pandémie, etc.), l'association pourra reporter la prestation sans indemnité.
-

Article 6 – Droit de rétractation (uniquement particuliers)

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation :

- Tout particulier dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réservation effectuée à distance (internet, téléphone, courrier) pour exercer son droit de rétractation **sans frais et sans justification**.
- Ce droit **ne s'applique pas** si :
 1. La prestation a déjà été commencée avant l'expiration de ce délai,
 - ou
 2. La prestation est prévue à une date précise **avant la fin du délai de rétractation**.

Ainsi, si l'atelier est planifié dans les 14 jours suivant la réservation, les conditions d'annulation de l'article 5 s'appliquent.

Article 7 – Responsabilité et limites

Les prestations proposées par l'association n'ont pas vocation à se substituer à un suivi médical, psychologique ou paramédical.

Elles relèvent exclusivement du champ de l'accompagnement à la parentalité et du bien-être, et ne constituent en aucun cas des actes médicaux ou paramédicaux (articles L4161-1 et R4321-1 du Code de la santé publique).

Lors des ateliers, l'animatrice n'intervient pas physiquement sur les enfants : les démonstrations sont réalisées sur un poupon, et seuls les parents manipulent leur(s) enfant(s).

Les parents ou accompagnants restent donc seuls responsables de la sécurité, du confort et du bien-être de leur(s) enfant(s) pendant toute la durée des activités.

L'association déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de [Nom de l'assureur], couvrant les dommages pouvant survenir dans le cadre de ses prestations.

Article 8 – Données personnelles

Les données recueillies par l'association sont utilisées uniquement pour la gestion des inscriptions, adhésions et prestations.

Elles ne sont jamais transmises à des tiers.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données sur simple demande écrite.

Les données sont conservées pendant 3 ans après la fin de la prestation.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Les supports remis lors des ateliers (documents, fiches pratiques, visuels, etc.) sont la propriété exclusive de l'association.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation à des fins commerciales est interdite sans autorisation écrite.

Article 10 – Médiation (uniquement particuliers)

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, tout particulier a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation désigné par l'association :

Article 11 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

- Pour les particuliers : compétence des tribunaux du lieu de résidence du consommateur.
 - Pour les collectivités : compétence exclusive des tribunaux du siège de l'association.
-

Article 12 – Modification des CGV

L'association se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.

Les nouvelles CGV s'appliqueront aux prestations réservées après leur publication.